

TRANSITION ÉCOLOGIQUE



QUESTIONS À... Mohamed Gnabaly, maire de l'Île-Saint-Denis (93), vice-président de l'AMF et rapporteur de la commission transition écologique
 « URGENCE CLIMATIQUE ET SOCIALE, MÊME COMBAT »

Qu'est-ce que la transition écologique pour une collectivité ?

La transition écologique met la question écologique au centre du projet politique et des actions de la ville. Cet enjeu devient moteur pour l'ensemble des politiques et va à l'encontre des politiques en silo ou transversales. Depuis 2001, l'ensemble des politiques publiques de L'Île-Saint-Denis en émane. La première question est : comment travailler à un aménagement du territoire équilibré et résilient, tenant compte des contraintes historiques et géographiques du territoire, du paysage, de la population, de l'économie?... Notre premier enjeu est de préserver la place de la nature dans une commune relativement dense avec, à terme, 40 % d'espaces naturels et en reliant la commune à la Seine. Nous créons un îlot de fraîcheur dans « l'océan métropolitain ». Deuxième enjeu : améliorer la qualité de vie dans une commune populaire. À la fin du mandat, 80 % des logements sociaux auront été rénovés

avec des critères imposés par la ville aux bailleurs.
Comment impliquer la population ?

La transition écologique nécessite d'investir du temps dans la sensibilisation de la population pour changer les comportements, pour que cette transition soit comprise et non subie. Tout le monde est d'accord sur l'urgence climatique et sociale. Mais comment trouver l'équilibre ? Pour nous, il s'agit du même combat. Les économies dégagées par la maîtrise de l'énergie sont sanctuarisées pour un effet levier sur d'autres projets. Aux vœux du maire, les habitants apportent eux-mêmes à manger. L'argent de la collectivité va aux cantines, qui seront à 50 % bio à la fin du mandat et où la population fragile ne paye que 10 % du prix de revient. La transition écologique signifie qu'il faut investir dans la nature, le bâti, l'aménagement, mais aussi dans les usages, dans l'accompagnement de la population pour accélérer sa prise de conscience. Elle ne doit pas subir les transformations. C'est ce que j'appelle « l'écologie populaire ».

Construire la ville en utilisant la nature

Les collectivités doivent répondre à l'urgence climatique et environnementale alors qu'elles manquent de moyens financiers et humains. Avec le contrat de transition écologique, l'État souhaite accompagner les actions des territoires. Les élus ont intérêt à privilégier les solutions fondées sur la nature.

Le constat de l'urgence climatique et environnementale est connu. En octobre 2018, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) alertait sur les conséquences d'un réchauffement de 1,5° : acidification des océans, événements climatiques extrêmes, réfugiés climatiques, montée des océans de 50 cm, problème de ressources en eau pour l'agriculture, canicules... Et que dire si les températures augmentent au-delà ? Rappelons que la trajectoire actuelle mène plutôt vers 3° de réchauffement. En même temps, la biodiversité s'effondre. En 2017, on apprenait que 80 % des insectes avaient disparu en Allemagne par rapport aux années 1990. Selon la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

(IPBES), l'équivalent du GIEC pour la biodiversité, 42 % des animaux terrestres et des plantes ont décliné au cours de la dernière décennie. En cause, aussi bien le réchauffement que l'usage intensif d'intrants en agriculture et le morcellement des espaces naturels. La mobilisation mondiale, concrétisée par l'accord de Paris sur le climat entré en vigueur en novembre 2016, se révèle trop en retrait pour infléchir la trajectoire. Les collectivités territoriales ne baissent pourtant pas les bras. En témoigne le réseau C40 Cities qui réunit plus de 96 mégapoles du monde (1), représentant plus de 700 millions de personnes. Actuellement présidé par Anne Hidalgo, il cherche à favoriser l'action locale dans la lutte contre le changement climatique. Des « GIEC territoriaux » se créent, à l'image

de la Nouvelle-Aquitaine qui dispose de son panel de scientifiques pour éclairer son action sur son territoire, mais aussi des régions Occitanie, Sud et Auvergne-Rhône-Alpes. Localement, communes et intercommunalités se mobilisent, toujours plus nombreuses.

Une connaissance précise du territoire devrait permettre aux collectivités une action fine. Las, « le nombre de textes à adopter pour réguler l'espace est si important que les élus ne peuvent prendre le risque d'une politique adaptée au territoire », déplore André Flajolet, maire de Saint-Venant (62) et président de la commission transition écologique de l'AMF. Emblématique de cette situation, le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) : « Il est obligatoire pour les communes de plus de 20 000 habitants. Mais la moitié d'entre eux sont inopérants ou inexistants, car trop complexes », regrette-t-il. En lieu et place d'un aménagement faisant place à l'innovation, à l'expérimentation, les collectivités s'épuisent à élaborer des outils qui se superposent : PLUi, SRCE, PCAET, PPRI, Scot, PDU... Face à la nécessaire

mobilisation des collectivités, il évoque « l'inquiétude devant l'instabilité des lieux de décision et le risque de réponses non coordonnées par rapport aux enjeux de cohérence territoriale », ainsi que la « lassitude » des élus face à la baisse des moyens financiers des collectivités.

Dans le cadre du Grand débat national, la conférence portant sur le financement de la transition écologique, à laquelle a participé l'AMF, a formulé des propositions : verdissement de la fiscalité, taxation des activités polluantes au profit de la transition écologique, création d'une banque européenne d'investissement finançant des prêts à taux zéro en faveur du climat.

Droit à l'expérimentation

Pour le maire de Saint-Venant, l'État ne doit plus être dans le contrôle et la sanction, mais agir comme un partenaire des collectivités en mettant en œuvre un véritable droit à l'expérimentation. Car c'est au niveau des communes que se mettent en œuvre les principes de la transition écologique, rappelle-t-il : « Construire la

1,5°
 de réchauffement est l'objectif de l'accord de Paris. Les politiques actuelles mènent à 3°.

3°
 la trajectoire de réchauffement en 2100. À 2°, les écosystèmes risquent d'être détruits.

ville pour éviter le ruissellement et les îlots de chaleur, capter l'énergie fatale, associer les citoyens à des attitudes résilientes ». C'est l'ambition des contrats de transition écologique (CTE), lancés par le gouvernement en 2018, qui visent à faciliter la mobilisation de tous les acteurs à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités en mettant à leur disposition l'ingénierie technique, financière et administrative de l'État central et déconcentré. Une contractualisation qui a pour particularité de ne mobiliser que les financements de droit commun.

Et puisque, décidément, l'argent est rare, pourquoi ne pas recourir aux solutions fondées sur la nature (2) ? Celles-ci sont en effet souvent moins coûteuses à long terme que des investissements technologiques ou la construction et l'entretien d'infrastructures, et cherchent à assurer le bien-être humain tout en produisant des effets bénéfiques pour la collectivité dans son ensemble.

Martine KIS

(1) www.c40.org/ (2) Pour une définition complète des solutions fondées sur la nature, voir le site de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) : <https://uicn.fr/solutions-fondees-sur-la-nature/>

Le contrat de transition écologique accompagne les collectivités

Lancé en 2018, ce dispositif vise à leur apporter une ingénierie technique et administrative en s'appuyant sur les financements de droit commun.

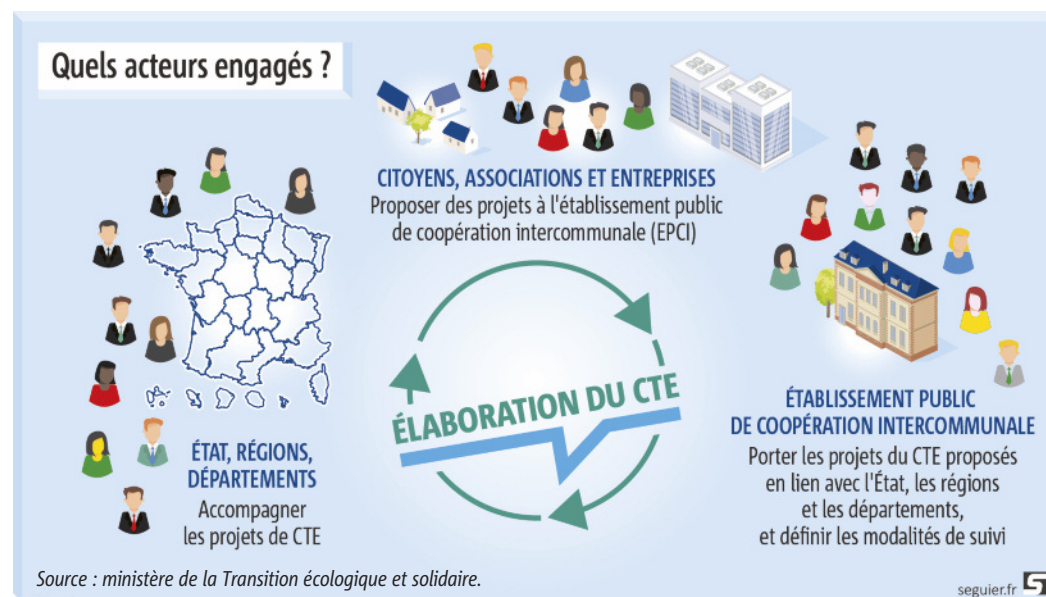
La démarche des contrats de transition écologique (CTE), lancée le 4 février 2018, se veut, selon les termes du ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), « innovante » (1). Elle part du constat que la contractualisation territoriale existe depuis longtemps, certains territoires mettant en œuvre plusieurs contrats dans les domaines du développement économique, de l'environnement, du logement, du rural, du numérique, du commerce, de l'éducation... À défaut d'un contrat territorial unique, le CTE a l'ambition d'être un contrat « chapeau », déclinant tout le champ des thèmes recouvrant la notion de transition écologique. En 2018, huit premiers territoires ont été retenus pour une expérimentation. Ils ont signé leur contrat fin avril dernier. Huit autres territoires ont été sélectionnés pour une deuxième phase expérimentale dont le lancement officiel a eu lieu le 2 avril.

Quelle philosophie ?

Les CTE doivent démontrer que l'écologie est un moteur de l'économie, en créant un « esprit de filière », en développant de nouvelles formations, en créant de l'emploi. C'est le cas du CTE de Haute Côte-d'Or avec la luzerne (lire ci-contre). Il doit être porté et mis en œuvre par tous les acteurs du territoire, publics et privés. Enfin, il accompagne des projets de reconversion industrielle. Bien sûr, les axes de développement choisis doivent répondre aux spécificités du territoire.

Y-a-t-il une aide financière ?

Non. Le CTE n'entraîne aucun financement spécifique, mais entend faciliter la mise en œuvre des financements de droit commun. C'est pourquoi les services de l'État fournissent l'ingénierie et une aide au montage des dossiers de candidature.



Mis en place par un ou plusieurs EPCI, le contrat de transition écologique (CTE) est co-construit à partir de projets locaux, entre les collectivités locales, l'État, les acteurs socio-économiques... Une fois signé, le CTE fixe un programme d'actions avec des engagements précis et des objectifs de résultats.

Le financement par les entreprises privées est une dimension forte dans chaque CTE. Elles y trouvent des opportunités de création d'emplois, d'amélioration de leur image.

Comment candidater à un CTE ?

Pour faire suite aux deux phases d'expérimentation, une plateforme numérique (2) a été ouverte en avril pour le dépôt des candidatures à la phase de déploiement des CTE qui démarrera en juillet 2019. Elle restera ouverte jusqu'au 27 mai. Les résultats seront connus le 2 juillet, date du lancement officiel des premiers contrats. Puis, de nouvelles candidatures devraient être appelées tous les six mois. Une quarantaine d'EPCI seront retenus à chaque fois. L'ambition des CTE n'est pas de couvrir tout le territoire, mais de répondre aux besoins des territoires volontaires et dépourvus d'ingénierie. En effet, les retours des premiers territoires ont montré que le dispositif offre une plus-value avant tout aux petits EPCI ou à ceux situés

loin des grandes métropoles. Il est prévu de retenir un projet par département, les préfetures et services déconcentrés ne pouvant en piloter plus à la fois. Le projet doit être porté par le(s) président(s) de la collectivité et doit associer des acteurs socio-économiques. Les actions concrètes de transition écologique doivent suivre des « fils rouges » (économie circulaire, biodiversité, eau, énergie, agriculture...) et tenir compte des orientations nationales.

Comment se déroule un CTE ?

Pendant environ six mois, des équipes dédiées de l'État sont à disposition de l'EPCI pour les aider à rendre leur projet possible en répondant à des questions administratives et techniques notamment. Une fois signé, le CTE est mis en œuvre par l'EPCI avec le soutien de l'État et, le cas échéant, de la région, du département et de l'ensemble des partenaires de la collectivité. L'accompagnement des territoires repose sur les politiques de droit commun, avec le soutien de l'Ademe,



Avis d'expert

Gwénola Stephan*

« L'ÉTAT DOIT ÊTRE FACILITATEUR »

« L'originalité de la démarche du contrat de transition écologique (CTE) est de s'appuyer sur une logique ascendante. Les services de l'État se positionnent en facilitateur d'une démarche locale concertée et de territoire. C'est ce que l'AMF demandait lors du Grenelle de l'environnement en faisant inscrire dans la loi les contrats territoriaux de développement durable, jamais mis en œuvre. Un bémol cependant : l'État donne l'impression de mettre de l'argent sur la table. Ce n'est pas le cas : il contractualise sur des actions décidées et financées par les collectivités et le privé. Il doit donc vraiment jouer son rôle de facilitateur, de guichet unique pour les EPCI disposant de peu d'ingénierie. Le CTE repositionne tout le monde dans une posture de collaboration. C'est une logique constructive qui redonne de la valeur à l'action publique. »

* Responsable de la mission développement durable de l'AMF.

via un contrat d'objectif territorial énergie climat, de la Banque des territoires et des agences de l'eau. Le travail se déroule selon un programme d'actions opérationnelles sur trois ou quatre ans avec des engagements précis et des objectifs de résultats. Un comité de pilotage, réuni au moins une fois par an, suit le CTE. Il peut ainsi s'ouvrir à de nouvelles actions ou modifier son périmètre. **M. K.**

(1) www.ecologique-solidaire.gouv.fr/contrats-transition-ecologique-17-territoires-deja-engages (2) <https://www.communeconnecter.org/costum/co/index/id/ctenat>

La luzerne, au cœur du projet de développement de la Haute Côte-d'Or

Le CTE structure autour de cette plante une véritable filière au profit de l'emploi, de formations et de la production d'énergies renouvelables.

Bâtir un projet de territoire sur la luzerne, cette ancienne plante fourragère, est-ce bien sérieux ? C'est pourtant le pari lancé par les communautés de communes du Montbarinois et du Pays du châtillois en Côte-d'Or. Une coopérative de déshydratation y réunit, depuis les années 1970, 350 agriculteurs indépendants. Lorsque les élus entendent parler de l'expérimentation des contrats de transition écologique (CTE), ils se lancent afin de renforcer l'attractivité du territoire, en développant une économie autour de la luzerne. « Au départ, j'étais sceptique, reconnaît Jérémie Brigand, président du Pays châtillois. Mais au fil du temps, je me suis rendu compte qu'il n'y avait pas de contrainte. » Pendant six mois, le dossier de candidature est préparé avec l'aide des services de l'État et des acteurs du territoire. Au final, huit opérations sont adoptées en décembre 2018, chacune s'appuyant ou découlant d'une autre. Ainsi, deux méthaniseurs permettront de transformer les déchets de luzerne en énergie.



meilleure qualité, ce qui, outre une plus-value pour les producteurs laitiers, permettra de développer une filière de produits agro-alimentaires locaux.

Un producteur de beurre pourrait venir s'installer. « Le CTE change l'image des agriculteurs. Il nous a permis de nous rapprocher des politiques, des habitants, des lycées », apprécie Didier Robin, agriculteur à Baigneux-les-Juifs. Jusqu'aux lycéens du Montbarinois qui ont été interrogés sur leur vision du territoire à trente ans.

« La liste des projets peut évoluer », précise Jérémie Brigand qui apprécie la souplesse du dispositif. Le CTE de la Haute Côte-d'Or a été signé le 17 décembre 2018. Le travail se poursuit avec la constitution de dossiers précis pour chaque projet, étude de marché, faisabilité, recherche de financements. Didier Robin espère ainsi obtenir 40 % de subvention pour créer une deuxième ligne de séchage de la luzerne, ce qui permettrait d'en augmenter la production. « Comme élu, je vois qu'on ne peut continuer comme il y a quarante ans ! Nous avons engagé un PCAET. Habitants, agriculteurs, élus, nous apportons notre modeste pierre à l'édifice. Avec le CTE, j'ai le sentiment de faire de l'écologie positive, bonne pour la planète et génératrice d'emplois. » **M. K.**

Vers des produits agricoles locaux

Au profit du climat, de l'emploi et des revenus des agriculteurs. Deux filières de formation aux métiers de la méthanisation seront ouvertes à la rentrée prochaine dans deux établissements, une opportunité pour les jeunes de la région. Afin de préserver la ressource en eau, les zones de captage pourront être mises en culture avec la luzerne, plante ne demandant pratiquement pas d'intrants. Avec, à la clé, une source d'économie pour la collectivité et une hausse de la production pour les agriculteurs. Le lait des vaches alimentées à la luzerne est plus abondant et de

Sevrans : la nature reprend ses droits sur la friche Kodak

En lieu et place d'un parc aménagé, la commune (Seine-Saint-Denis, 50 500 habitants) a fait le choix des solutions fondées sur la nature.



la faune, la flore, mais aussi le public. « Le public est bienvenu. Il peut aller partout, mais ne trouvera pas d'équipements ni d'aires de jeux », souligne le conseiller municipal délégué. Des parcours prioritaires sont malgré tout signalés par des chemins fauchés, afin de préserver la faune et la flore. Une partie du sol de la friche est stérile. « Les résidus du broyage de fauche des chemins et des milieux herbacés servent à l'enrichir. Il s'agit d'améliorer la vie microbienne du sol et de faire du site un puits de carbone », explique Sophie Elie. Dans cette zone très urbaine, la friche devrait apporter de la fraîcheur, ce qui sera objectivement mesuré en partenariat avec un laboratoire de recherche. Pour la municipalité, peu d'investissement et des charges de fonctionnement réduites puisqu'elle finance l'entretien des accès, des animations pédagogiques et la fermeture du site le soir. CDC Biodiversité prend en charge toute la gestion de la biodiversité. « Le budget de Nature 2050 est réduit. Il nous oblige à être le moins interventionniste possible et à atteindre notre objectif avec la nature sur place », souligne Sophie Elie. En contrepartie du financement de CDC Biodiversité, la ville s'engage sur le projet jusqu'en 2050, sans changement de programme possible. « La biodiversité se gère sur la durée », conclut la cheffe de projet. **M. K.**

En 1995, Kodak ferme son usine de traitement de films argentiques, après 70 ans de présence à Sevrans. L'entreprise démolit les bâtiments, dépollue le site : 550 000 m³ de terre sont évacués, en partie remplacés par du remblai stérile. En 2012, Kodak cède le terrain à la ville avec des contraintes : pas de production alimentaire, pas de construction et maintien d'une zone naturelle. « La ville étudie alors un projet de parc paysagé avec bassins et fontaines, se souvient Dominique Mériguet, conseiller municipal délégué au suivi des projets de la ville. Mais des risques d'effondrement interdisent de créer les chapes de béton prévues. »

C'est alors qu'est choisie l'option « d'adapter le territoire au changement climatique avec les solutions fondées sur la nature », explique Sophie Elie, cheffe de projet sur le site pour CDC Biodiversité. « Il est important de disposer d'une zone de fraîcheur et de nature en pleine ville, alors que l'État a des plans de densification maximale », estime Dominique Mériguet. La ville décide, en 2016, d'entrer dans le dis-

Depuis 2016, la ville s'est engagée dans le programme Nature 2050 dont l'objectif est de favoriser une biodiversité locale plus à même de s'adapter aux changements climatiques.

positif Nature 2050 de CDC Biodiversité (lire ci-dessous). Un inventaire écologique définit le potentiel du site de 14 ha. Selon la nature du sol et la présence de la nappe phréatique, se développent zones boisées, prairies, points d'eau... Déjà des espèces reviennent, dont certaines rares (cricket italien, papillon écaillé marbrée...), et des bosquets se développent librement. L'un des objectifs du programme est précisément de favoriser une biodiversité locale qui s'adaptera spontanément au changement climatique. Un mur d'enceinte est détruit vers le canal de l'Ourcq pour une plus grande perméabilité pour

Le programme Nature 2050

Ce programme, lancé fin 2016 par CDC Biodiversité, vise à renforcer l'adaptation des territoires au changement climatique et à restaurer la biodiversité grâce à des solutions fondées sur la nature. Il est mené en partenariat avec des associations environnementalistes et des établissements publics. Il s'appuie sur des acteurs

publics ou privés qui s'engagent sur des versements volontaires, au-delà de leurs obligations réglementaires. Pour chaque versement de 5 €, CDC Biodiversité restaure et préserve 1 m² de surface jusqu'en 2050. En contrepartie, la collectivité doit garantir la pérennité de l'action jusqu'en 2050. www.nature2050.com/

« Il faut construire la ville en utilisant la nature »

Selon Jean-Marc Bouillon, paysagiste, la ville doit désormais être conçue en tenant compte de l'écosystème.



Comment le dérèglement climatique se matérialise-t-il en ville ?

En juin 2017, pour la première fois depuis le début des relevés en 1880, la température nocturne à Paris à 4 heures du matin était la même que la température diurne, 29°. Mais dans les parcs, elle était de 5 degrés inférieure. Une semaine plus tard, il pleuvait autant en une heure qu'en trois semaines. La plus grande quantité depuis 1880. La ville chauffe, est polluée, bruyante... On refuserait des bâtiments construits avec une telle qualité d'usage. La ville fonctionne mal car on ne tient pas compte de l'écosystème initial. Les villes se sont installées là où elles sont car le sol était propice à l'installation. Fertile, stable, drainant, bien exposé aux vents. Mais on détruit l'écosystème en faisant disparaître arbres et prairies, en drainant, en mettant le sol à nu, puis en le remplaçant par une infrastructure technique monoservicielle, qui ne répond qu'à un besoin. **Comment cela s'illustre-t-il dans le domaine de l'eau ?**

Dans les années 1970, on a estimé disposer d'assez d'observations pour dimensionner le réseau d'assainissement. On a alors rompu le cheminement naturel de l'eau au profit de caniveaux, d'avaloirs, de tuyaux, de bassins d'orage. Un système statique, enfoui dans le sol, pour gérer des événements climatiques variables en surface de la ville. Or, les infrastructures provoquent leur propre saturation. Résultat : la pluie, qui véhicule la pollution, fait déborder les stations d'épuration causant une surverse dans le milieu.

Il faut donc laisser les eaux s'infiltrer en ville ?

Bien sûr. Si la ville est là où elle est, c'est que le sol était favorable à l'infiltration. Il faut abandonner un système « tout tuyau » pour aller vers le « tout infiltration » (NDLR : lire ci-contre). Comme le montre l'hydrologue Michel Bénard, il suffit de laisser s'infiltrer les « petites pluies », c'est-à-dire 80 % des pluies annuelles, celles qui lessivent la pollution. Cela signifie avoir une chaussée poreuse quand on refait la voirie, créer des espaces verts en creux et non en butte, ouvrir le sol lorsque l'on réduit le stationnement. Grâce au paysage, on peut économiser 15 % en voirie et réseaux divers.

Comment enclencher ce mouvement ?

Il faut construire la ville en utilisant la nature. Si on la dote des infrastructures vertes qui lui manquent, on lui apporte le système immunitaire qui lui fait défaut pour être autonome dans sa résilience face aux phénomènes climatiques. Alors qu'un tuyau d'assainissement est monoserviciel, la nature, elle, est multiservicielle. Avec elle, la ville est nourricière grâce aux jardins familiaux et à l'agriculture urbaine, elle infiltre l'eau si l'on ouvre les sols, elle favorise la vie sociale avec les jardins. Et elle rafraîchit, dépollue, filtre le vent, est favorable à la santé publique. Quelle infrastructure peut offrir autant de services ? C'est cela la transition écologique : quitter un système où l'homme pense tout contrôler

Brest débranche son réseau d'eaux pluviales

En 2016, la métropole de Brest lance une étude pour se mettre en conformité avec l'arrêté du 21 juillet 2015 qui vise à gérer les eaux pluviales le plus en amont possible du système de collecte. Conclusion : « Arrêtons les tuyaux et pensons autrement », résume Francis Grosjean, vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement à la métropole. Ce qui revient à cesser de déverser les eaux pluviales dans le réseau d'assainissement unitaire du centre-ville, long de 300 km. « L'étude juge le potentiel de déconnexion facile à très facile sur 50 % des surfaces étudiées. » Ce qui signifie déconnecter des gouttières, transformer en noue des emprises gagnées sur le stationnement. Une cartographie très précise, rue par rue, bâtiment par bâtiment, recense les possibilités de façon à intervenir progressivement. La ville y gagnera en fraîcheur mais économisera aussi. « Les stations d'épuration fonctionneront mieux et nous ne construirons pas de coûteux bassins d'orage en milieu urbain. »

pour rendre la ville à la nature. Mais on ne pérenniserait la nature que si elle est constitutive du fonctionnement urbain.

Les solutions offertes par la nature en ville deviennent donc centrales ?

Oui. Dans vingt ans, la nature va peut-être devenir une infrastructure primaire du fonctionnement de la ville. Elle ne doit pas seulement être valorisée pour sa beauté, l'environnement, le développement économique, mais être aussi contributive d'un meilleur fonctionnement de la ville, au profit de ses habitants. **Propos recueillis par M. K.**